0 7 NOV. 2006

POINT CHAUD

Epilogue

Après des mois de tractations, le conflit Malora sort par le haut. L'affaire était d'autant moins facile à régler que le personnel licencié avait touché ses indemnités. Impossible dans ce cas d'envisager un plan de reprise. Confrontés à une phase de liquidation, le tribunal de commerce et le juge commissaire n'avaient le choix qu'entre deux solutions : la vente aux enchères des actifs qui laissait les salariés sur le carreau. Ou la cession à un seul repreneur.

Au terme du feuilleton à suspense, la solution la plus favorable a pu être privilégiée parce qu'elle répondait à trois nécessités : la fiabilité à rembourser les créanciers, la viabilité économique du repreneur, le soutien de partenaires économiques. Sylvain Cuny, le patron de Venturini a gagné sur toute la ligne. Souhaitant augmenter sa capacité de production et ses résultats, il va étendre ses activités sur le site de Saulxures, reprendre les équipements et ré-embaucher les ex-Malora. Crédible, son business-plan sera soutenu par le ministère du Travail, des différés de charges et des négociations avec les services fiscaux.

En prime, le nouveau patron recevra le puissant soutien du Grand Nancy. La collectivité versera bien sûr sa contribution aux créations d'emploi. Mais elle se portera surtout vraisemblablement acquéreur d'une partie des 51.000 m² de l'emprise foncière de l'ancienne société. Non content de déjouer la surenchère des marchands de biens, cet engagement a nettement bétonné le sentiment du juge-commissaire et du tribunal de commerce.

Jean-Louis ANTOINE

Malora ressuscite

Liquidée le 27 juin, la fabrique de mobilier de bureau de la banlieue nancéienne va reprendre son activité ! Fin du conflit aujourd'hui après 134 jours d'occupation.

NANCY. - « *C'est bien la preuve que la lutte paie ! Et pourtant, même le préfet nous avait dit : vous avez été liquidés, il est trop tard !* », se souvient Odile Cassiani, déléguée CGT, figure de proue des « *Malora* ». Après 134 jours d'occupation continue, les 21 « *occupants* » savourent leur victoire. Sans triomphalisme.

Sur les 48 salariés, licenciés et indemnisés après la liquidation judiciaire prononcée le 27 juin, 15 seulement retrouveront leur travail. Tandis que les 21 employés du site de Fraize dans les Vosges, « *restent sur le carreau* ». N'empêche, l'activité reprend dans cette petite usine de Saulxures-lès-Nancy, spécialisée dans la fabrication de mobiliers de bureau.

« *Happy end* » inespéré alors qu'une vente aux enchères des terrains et de tous les actifs se profilait. Odile Cassiani est même convaincue que la liquidation devait masquer « *une juteuse opération immobilière* ». « *Nous avons sollicité tous les élus, le préfet, les ministres... En fait, on a passé notre temps à mettre les élus et les autorités face à leur responsabilité. Heureusement, que nous avons eu le soutien de la population* »

Sur les 48 salariés, licenciés et indemnisés après la liquidation judiciaire prononcée le 27 juin, 15 seulement retrouveront leur travail sur le champ, plus 10 l'année prochaine.

Photo Denis MOUSTY

Guest star

Dans ce « *feuilleton social* » à rebondissements, plusieurs « *guest stars* » ont fait une apparition, dont Olivier Besancenot, figure emblématique de la LCR venu en personne sur le terrain pour soutenir les « *Malora* ». A droite, c'est le ministre de l'Emploi et de la Cohésion Sociale, Jean-Louis Borloo qui a joué un rôle important. Son intervention a permis la concrétisation de l'ultime reprise qui butait sur l'article L 122-12 du code du travail. Lequel impose au repreneur, en cas de cession d'actif, de réembaucher tout le personnel.

« *Son application stricte va à l'encontre de l'esprit de la loi, qui doit permettre la protection de l'emploi. Malora fera jurisprudence* », commente Alain Pora, secrétaire général de l'Union locale de la CGT. L'épilogue se joue ce matin, avec la signature d'un protocole d'accord de fin de conflit entre la CGT et le nouveau propriétaire, Sylvain Cuny, PDG de la menuiserie Venturini à Houdemont. Ce dernier s'est engagé à réembaucher 15 des 48 salariés immédiatement, et 10 l'année suivante. Et jusqu'à 45, cinq ans après la reprise.

« *Son activité industrielle est compatible avec celle de Malora. Il produit des éléments de cuisine. On va pouvoir faire de la sous-traitance pour Venturini et relancer sans plus tarder l'activité. Les fournisseurs et les clients ont déjà réaffirmé leur confiance. Les commerciaux sont prêts à repartir avec nous. Parce qu'on n'a pas passé notre temps à jouer à la belote, on a maintenu le contact* », commente Odile Cassiani.

« *Surtout, on pris soin de notre outil de travail ! On a fait tourner les machines pour la maintenance. Et on a exercé une surveillance nuit et jour. Tous les soirs, des ferrailleurs tournaient autour de nous, pour nous proposer de racheter des palettes, les poutrelles... Tous les patrons rêveraient d'avoir des employés aussi motivés* ».

Saïd LABIDI

Malora connaît son repreneur

Photo Gérard DROLC

Les anciens salariés touchent au but, mais tous ne seront pas repris.

Le compteur s'arrête aujourd'hui : après le 134e jour d'occupation de l'usine d'ameublement de Saulxures-lès-Nancy, les 21 anciens salariés devraient remettre les clés au nouveau propriétaire. Le tribunal de commerce de Nancy a validé hier matin le projet de Sylvain Cuny, en son nom propre, qui prévoit la reprise de quinze personnes. Mais le président de Venturini Menuiserie sait déjà très bien où il met les pieds : il a travaillé depuis plusieurs mois d'arrache-pied avec Odile Cassiani. L'ex-secrétaire du comité d'entreprise, cégétiste toujours prête à dire ce qu'elle pense, s'est réjouie d'une certaine forme de victoire. Elle et ses camarades poussaient à ce projet de reprise, longtemps différé en raison d'un problème juridique, une opposition entre la loi sur la sauvegarde des entreprises et le code du Travail. La solution semble avoir été trouvée, en accord avec le ministère du Travail. « **C'est un message d'intelligence judiciaire** », observe Me El Mounfalouti, l'avocat des Malora, qui voit dans la décision du tribunal de commerce un respect de l'esprit de la loi et non de sa lettre. Les actifs appartiennent à Sylvain Cuny. Selon Odile Cassiani, l'usine est prête à repartir, des clients annoncent présents. Manquera seulement une partie des terrains : Me Villette, le liquidateur judiciaire, devra les vendre pour apurer le passif. La CGT voit déjà le Grand Nancy les préempter.

Une réunion se tient ce matin à l'usine, avec Sylvain Cuny. Les derniers détails devront être mis au point avant que les occupants ne quittent l'endroit. Hier, ils enlevaient déjà les banderoles de la façade. Maintenant, reste à savoir qui sera repris. « **Il y en a qui vont rigoler, d'autres pas** », constatait avec lucidité un des Malora.

J. B.